

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU le Décret N°2010 – 305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait de Relevé N°25 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 23 juin 2010 et la lettre N°2065/MDN/SG/DCM/SEA/SA du 28 juin 2010 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

DECRETE

Article 1^{er} : sont nommés et promus à titre Exceptionnel, Militaire et Etranger dans *l'Ordre du Mérite du Bénin*, pour prendre rang du mardi 29 juin 2010, date de leur réception dans l'ordre, les militaires français et belge en fin de mission au Bénin, en reconnaissance du rôle appréciable qu'ils ont joué dans le renforcement des liens de coopération militaire entre le Bénin et la France d'une part, et entre le Bénin et la Belgique d'autre part. Il s'agit de :

A- Promotion au grade d'Officier

✓ **Pour la France**

- Lieutenant – colonel GLEYZON Joël
- Lieutenant – colonel BAILLIEN COURT Cédric
- Lieutenant – colonel PERMALNAÏCK Ambroise
- Capitaine BARBIER Bruno

✓ **Pour la Belgique**

- Commandant COLLIN Laurent Albert Marthe

B- Nomination au grade de Chevalier

✓ **Pour la France**

- Adjudant – chef LOISY Patrick
- Adjudant – chef ANICOT Laurent
- Adjudant CAROUGE Stéphane

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 AOUT 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 30 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASEG – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 08.